

Evaluation Energétique



Siège social : 182 Boulevard Emile Delmas – 17000 LA ROCHELLE Tél. : 05.46.07.49.99

contact.charentemaritime@soliha.fr

Agence : Maison du Département, Mail Lucie Aubrac - 79000 NIORT Tél : 05.35.00.16.02

contact.deux-sevres@soliha.fr

Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 330 533 670 00072 - APE 8899B -

<https://charentemaritime-deuxsevres.soliha.fr/>

Police d'assurance MMA n° 145 459 036

Identification de l'opérateur

Evaluation réalisée par :

Olivier CARDOT

Informations complémentaires : - Les calculs sont effectués conformément à la méthode 3CL2021.

Visite réalisée le :	27/09/2024	
Diagnostic réalisé le :	09/10/2024	
Diagnostic financé par :	CAN	

Nom : **AUVRAY Jean Marc**

Adresse projet : Lieu-dit Nouzières - Coulon

Sommaire

1. ETAT DES LIEUX DE VOTRE LOGEMENT
2. PRECONISATION DE TRAVAUX
3. CONSEILS POUR UN BON USAGE

Etat des lieux de votre habitation

 1 étage sous combles chauffés Construite avant 1948 SHAB : 170 m²	 Plan compact	 Non orienté Sud
Température extérieure de base : -7 °C	Température intérieure : 19 °C	Scénario d'occupation : Conventionnel

ENVELOPPE DU BÂTIMENT

	Murs	
Type	Isolation	Résistance thermique
Sur Extérieur	Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm non isolé	0,56 m ² .K/W
Sur Extérieur	Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm avec doublage connu (plâtre, brique, bois...) présence d'isolation inconnue	0,77 m ² .K/W
Sur Local non chauffé	Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm non isolé	0,56 m ² .K/W
Sur Extérieur	Mur en blocs de béton creux Ep 25cm avec doublage connu (plâtre, brique, bois...) présence d'isolation inconnue	0,64 m ² .K/W
Sur Local non chauffé	Mur en pierre de taille/moellons Ep 60cm avec doublage connu (plâtre, brique, bois...) présence d'isolation inconnue	0,77 m ² .K/W
	Plafonds	
Type	Isolation	Résistance thermique
Combles aménagés	Combles aménagés sous rampant	0,40 m ² .K/W
Sur LNC (combles perdus,...)	Plafond bois sur solives bois	0,50 m ² .K/W
Combles aménagés	Combles aménagés sous rampant présence d'isolation inconnue	0,40 m ² .K/W
	Sols	
Type	Isolation	Résistance thermique
Sur Terre-plein	Plancher sur terre-plein	1,80 m ² .K/W

 Ouvertures			
Type	Nb	Huisserie	Vitrage
Fenêtre bois dv ancien volet bois	6	Fenêtre en bois ou bois métal	Double vitrage
Fenêtre sv bois sans volet	1	Fenêtre en bois ou bois métal	Simple vitrage
PF avec soub dv 4/6 volet bois	2	Porte fenêtre en bois ou bois métal	Double vitrage
PF bois dv ancien volet bois	1	Porte fenêtre en bois ou bois métal	Double vitrage
Fenêtre bois dv ancien sans volet	4	Fenêtre en bois ou bois métal	Double vitrage
Velux DV Ancien	2	Fenêtre en bois ou bois métal	Double vitrage
Porte Entrée DV Bois	1	Simple en bois	Avec double vitrage
Porte Entrée Nord	1	Simple en bois	Avec 30-60% de vitrage simple
Porte service LNC Etage	1	Simple en bois	Opaque pleine

ÉQUIPEMENTS DU BÂTIMENT

 Ventilation	
Type	Ventilation par Entrées d'air hautes et basses
 Chauffage	
Type	Panneau rayonnant électrique NFC, NF**, NF***
Type	Convecteur électrique Ancien
Type	Convecteur électrique NFC, NF**, NF***
Type	Insert Bois
 Eau chaude sanitaire	
Type	ECS Electrique

Indicateurs de performance avant travaux

Murs extérieurs

R (m².K/W)
0,604



Murs intérieurs

R (m².K/W)
0,600



Planchers

R (m².K/W)
1,802



Plafonds

R (m².K/W)
0,411



Vitrages

U(W/m².C)
2,616

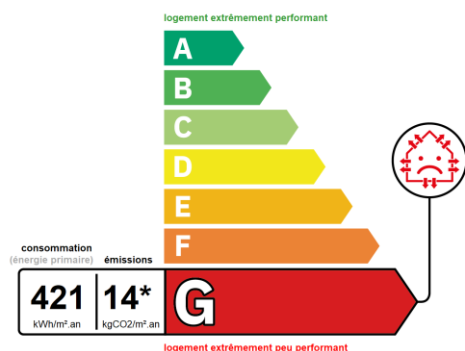


Portes

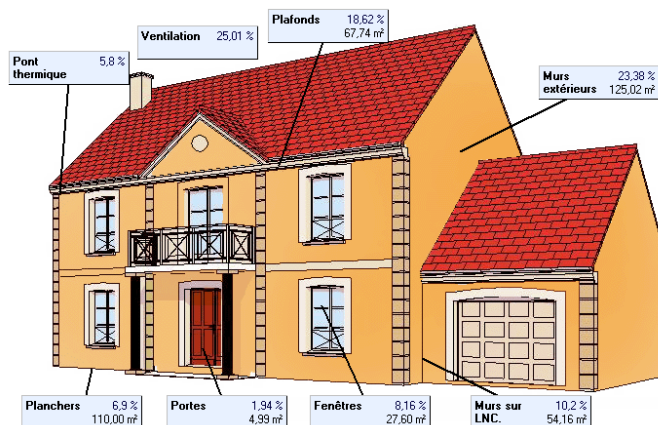
U(W/m².C)
3,435



Estimation étiquette énergétique avant travaux



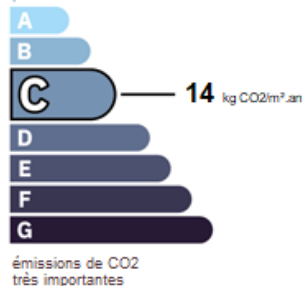
Déperditions de l'enveloppe avant travaux



GES avant travaux

*Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO2

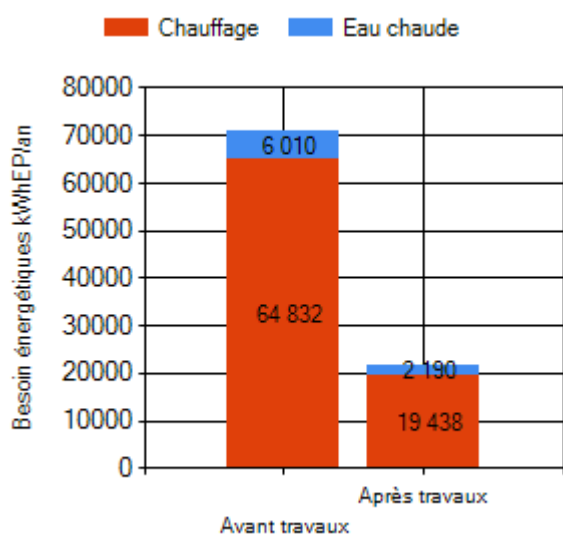


2. Projets de travaux

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Lot menuiseries	Remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries double vitrage (x16) Uw<=1.3 et Sw>=0.30 ou Uw<=1.7 et Sw>=0.36 Remplacement des Portes d'Entrée (x2) et de la Porte de Service Ud<=1.7	Remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries double vitrage (x16) Uw<=1.3 et Sw>=0.30 ou Uw<=1.7 et Sw>=0.36 Remplacement des Portes d'Entrée (x2) et de la Porte de Service Ud<=1.7	Remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries double vitrage (x16) Uw<=1.3 et Sw>=0.30 ou Uw<=1.7 et Sw>=0.36 Remplacement des Portes d'Entrée (x2) et de la Porte de Service Ud<=1.7
Lot isolation des murs			Isolation des murs extérieurs par l'extérieur (160 m²) avec une résistance thermique minimum de R=4.4 m².K/W
Lots isolation des rampants/plafonds	Isolation du plancher des combles perdus de l'Entrée (5 m²) avec une résistance thermique minimum de R=7 m².K/W Isolation des 2 rampants en sous face de la couverture (125 m²) avec une resistance thermique minimum de R=6 m².K/W	Isolation du plancher des combles perdus de l'Entrée (5 m²) avec une résistance thermique minimum de R=7 m².K/W Isolation des 2 rampants en sous face de la couverture (125 m²) avec une resistance thermique minimum de R=6 m².K/W	Isolation du plancher des combles perdus de l'Entrée (5 m²) avec une résistance thermique minimum de R=7 m².K/W Isolation des 2 rampants en sous face de la couverture (125 m²) avec une resistance thermique minimum de R=6 m².K/W
Lots isolation des planchers			
Lot ventilation	Installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable	Installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable	Installation d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable
Lot chauffage/ECS	Installation d'une PAC Air/Eau avec Production ECS et Régulation Installation d'un Réseau de Radiateurs avec Robinets Thermostatiques	Installation Poêle à Granulés Installation d'un Chauffe Eau Thermodynamique Installation Radiateurs Electrique Performant	Installation Poêle à Granulés Installation d'un Chauffe Eau Thermodynamique Installation Radiateurs Electrique Performant

Performance thermique estimée du logement après travaux			
Performance énergétique atteinte (dont réduction de la consommation du logement en KW/m².an)	142 kWh/m²/an (-66%)	240 kWh/m²/an (-43%)	151 kWh/m²/an (-64%)
Dont émissions de Gaz à Effet de Serre	*Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO2 A — 4 kg CO2/m².an B C D E F G émissions de CO2 très importantes	*Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO2 B — 7 kg CO2/m².an A C D E F G émissions de CO2 très importantes	*Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO2 A — 4 kg CO2/m².an B C D E F G émissions de CO2 très importantes
Performance GES atteinte	4 kgCO2/m²/an (-71%)	7 kgCO2/m²/an (-50%)	4 kgCO2/m²/an (-71%)

Bilan énergétique simplifié Proposition 1 - Projet du propriétaire



Economies réalisables
dans votre logement
49 214 kWh
en énergie primaire

Indicateurs de performance après travaux

Murs extérieurs

R (m².K/W)
0,604



Murs intérieurs

R (m².K/W)
0,600



Planchers

R (m².K/W)
1,802



Plafonds

R (m².K/W)
6,494



Vitrages

U(W/m².C)
1,400



Portes

U(W/m².C)
1,480

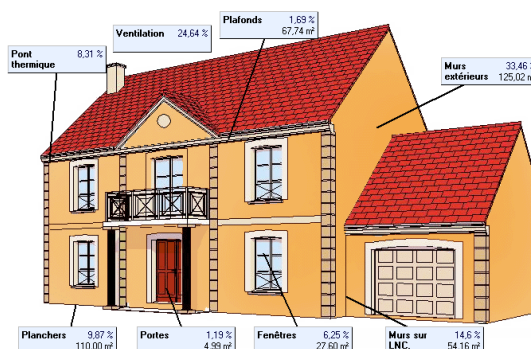


Soit une dépense de
chauffage
et d'eau chaude :

Avant travaux 4825 €/an

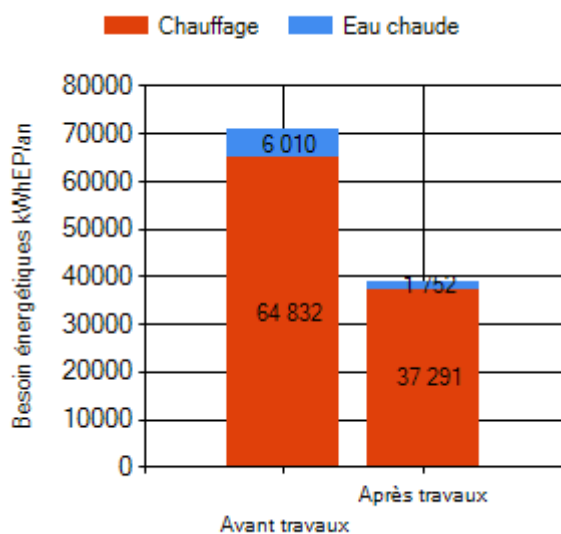
Après travaux 1753 €/an

Dépérditions de l'enveloppe après travaux



Bilan énergétique simplifié

Proposition 2 - Préconisation opérateur



Economies réalisables
dans votre logement
31 799 kWh
en énergie primaire

Indicateurs de performance après travaux

Murs extérieurs

R (m².K/W)
0,604



Murs intérieurs

R (m².K/W)
0,600



Planchers

R (m².K/W)
1,802



Plafonds

R (m².K/W)
6,494



Vitrages

U(W/m².C)
1,400



Portes

U(W/m².C)
1,480

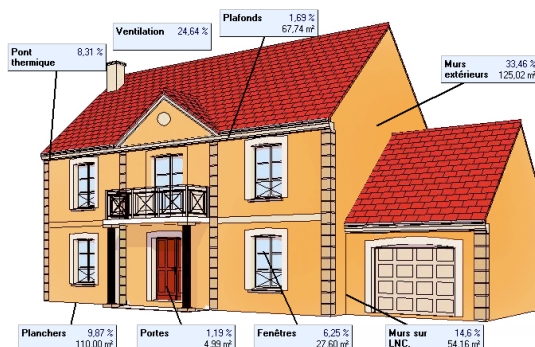


Soit une dépense de
chauffage
et d'eau chaude :

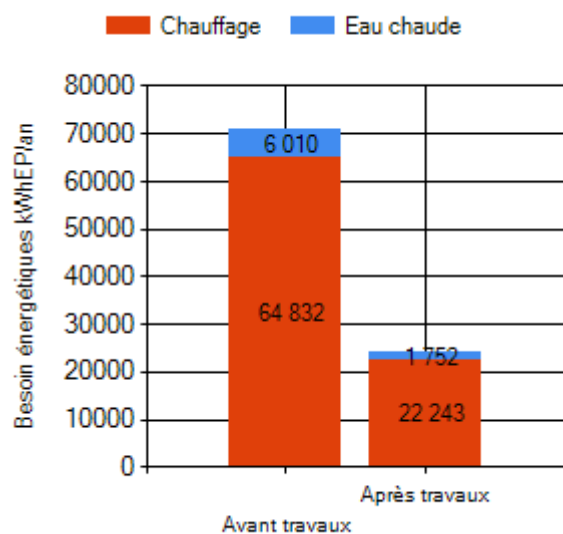
Avant travaux 4825 €/an

Après travaux 2769 €/an

Déperditions de l'enveloppe après travaux



Bilan énergétique simplifié Proposition 3 - Simulation optimale



Economies réalisables
dans votre logement
46 847 kWh
en énergie primaire

Indicateurs de performance après travaux

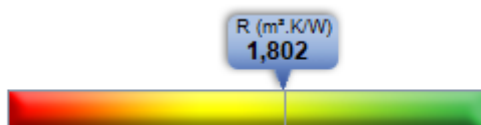
Murs extérieurs



Murs intérieurs



Planchers



Plafonds



Vitrages



Portes

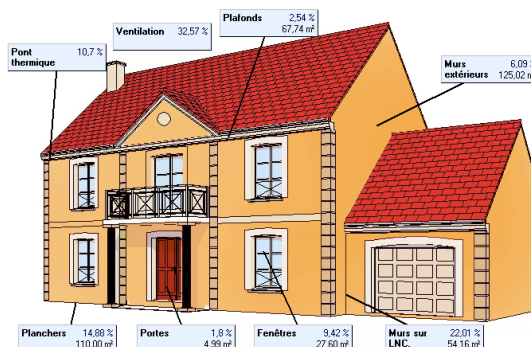


Soit une dépense de
chauffage
et d'eau chaude :

Avant travaux 4825 €/an

Après travaux 1786 €/an

Déperditions de l'enveloppe après travaux



3. Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement, il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

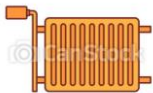
- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.



Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.



Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchiez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

- Nettoyer

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

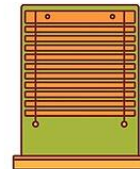
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.



Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

- Utilisez des matériaux isolants bio-sourcés (laine de bois, ouate de cellulose...) pour leur déphasage thermique et le confort d'été qu'ils apportent.



Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation.

- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.



Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, PC, chargeurs de téléphone, magnétoscope...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.



Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Commentaires sur les conditions d'aides et autres financements

NB : Les aides mentionnées sont valides à la date de rédaction de ce diagnostic. Elles sont susceptibles d'évoluer sans préavis. **Soliha** Charente-Maritime Deux-Sèvres ne s'engage en aucun cas sur la durée de validité des différentes possibilités de financement.

- Ce rapport n'a pas valeur d'un DPE.



- Tous les professionnels intervenant dans le cadre de l'ANAH doivent être certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour le domaine sur lequel ils interviennent.

- Tous les matériels et matériaux doivent être fournis et posés par une entreprise en cours d'activité.



- Les calculs sont réalisés sur la base des déclarations du client. Les calculs des consommations « avant travaux » et « après travaux » sont faits avec des approximations sur les matériaux d'isolation et les équipements déjà installés ainsi que sur un comportement standardisé conventionnel du client vis-à-vis de l'utilisation des systèmes de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire. En conséquence, il est normal que les résultats conventionnels affichés ne correspondent pas aux consommations réelles.

- Nous vous conseillons de faire réaliser au moins 2 devis pour chaque type de travaux envisagés. Mais seuls les devis sélectionnés et définitifs devront nous être transmis.



- Il est recommandé de ne pas signer les devis avant d'avoir reçu l'accord des différents financeurs de l'opération.

- Il est impératif de ne commencer aucuns travaux subventionnables avant cet accord, au risque de perdre définitivement les subventions.

- Si les travaux concernent un remplacement de menuiseries, une réfection de toiture, un ravalement de façade, une création d'ouverture dans un mur ou tous autres travaux visibles de l'extérieur ou modifiant la façade, **vérifier IMPERATIVEMENT auprès de votre Mairie si vos travaux sont soumis à une déclaration préalable (DP) aux travaux** – si oui, nous fournir le récépissé de dépôt puis l'accord définitif



- En cas de constatation de désordre apparent en lien avec la sécurité (conformité installation électrique, gaz, garde-corps, ...) notés ci-après :

Il est de la responsabilité du propriétaire de remédier dans les meilleurs délais aux désordres constatés.

Soliha ne pourrait être tenu responsable de tous les désordres apparents ou cachés.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Charente-Maritime Deux-Sèvres

Olivier CARDOT

Maison du département - Mail Lucie Aubrac

79000 NIORT

Tel : 05 35 00 16 02

Courriel : o.cardot@soliha.fr

Site Internet : <https://charentemaritime-deuxsevres.soliha.fr/>

Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 330 533 670 00072 - APE 8899B -

SOLIHA 17-79 collecte des données personnelles vous concernant dans le cadre du traitement de votre dossier de demande de subventions. Conformément au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, un droit de limitation, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, d'un droit à l'effacement, un droit à la portabilité aux informations le concernant, que vous pouvez exercer en s'adressant par courrier à SOLIHA 17-79 dont l'adresse est située 182 Bd Emile Delmas 17000 LA ROCHELLE.